LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2026

Affaire 03-211026

Débat public sur le projet de train régional « Réunion Express » - contribution directe de la commune auprès de la Commission National des Débats Publics

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 14 octobre 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absents : 4

Procurations : 06

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER

L'an deux mille vingt-six le VINGT-ET-UN OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :
PAYET Johnny Maire
THIBURCE Héliette 4ème adjointe
RIVIERE Alain 5ème adjoint
DALLEAU Gina 6ème adjointe
PAYET Mickael 7ème adjoint
MOGALIA Mélissa 8ème adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :
FAUSTIN Jean Yves 1er adjoint à PAYET Mickael
IGOUFE Sabine 2ème adjointe à PAYET Johnny
DAMOUR Jean Claude 3ème adjoint à RIVIERE Alain
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale à MOGALIA Mélissa
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à PARIEL Myriam

LE MAIRE,

Johnny PAYET

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Publicité faite le 30/10/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM03-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Affaire 03-211026

Débat public sur le projet de train régional « Réunion Express » - contribution directe de la commune auprès de la Commission National des Débats Publics

Le Maire rappelle que, depuis le 29 août 2025, la Région et l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité ont signé la Feuille de route des mobilités, marquant une étape majeure pour l'avenir des déplacements à La Réunion. Aboutissement des États Généraux des Mobilités de 2023, la signature de cette feuille de route consacre le train comme l'investissement majeur et structurant du futur système de déplacements à La Réunion. Dans la continuité de ce cadre stratégique partagé, le projet de train régional baptisé « Réunion Express » est soumis, du 19 août au 26 novembre 2026, à un débat public réglementaire piloté par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de garantir la libre expression citoyenne et la concertation institutionnelle sur l'ensemble du territoire.

Au titre de ce débat public, le dispositif « cahier d'acteur » a été prévu. Il permet à l'ensemble des organisations publiques et privées (collectivités territoriales, associations, entreprises, syndicats, collectifs, ...) de détailler un ou plusieurs points de vue et arguments sur le projet. Ainsi, la commune a la possibilité de verser une contribution dans le cadre du dispositif cahier d'acteur, avant le 26 novembre 2026. Afin de garantir une présentation homogène et faciliter la lecture par le public, les cahiers d'acteurs doivent être rédigés à partir du gabarit fourni et respecter les consignes du cahier des charges.

En sa qualité d'acteur public garant de la cohésion et du développement de son territoire, la commune a un réel intérêt à verser au registre du débat public l'avis motivé annexé au présent rapport, fruit d'une concertation transversale de l'équipe municipale.

Si la commune de La Plaine-des-Palmistes souscrit pleinement à l'ambition globale de modernisation et de décarbonation des transports à l'échelle régionale, le projet « Réunion Express » appelle, de la part de notre collectivité, plusieurs points de vigilance majeurs et des demandes d'adaptation structurantes, articulés autour des volets suivants : Aménagement du Territoire et Modes de Vie - Technique et Intermodalité - Social et Équité Territoriale - Déplacements et Impacts Indirects - Concertation et Appropriation Citoyenne.

Le projet de contribution au cahier d'acteur est annexé au présent rapport. En synthèse, il exprime un avis favorable de la commune à l'égard de l'intention portée par le projet « Réunion Express ». Des réserves strictes sont posées concernant la prise en compte des spécificités des territoires des Hauts et des impératifs d'intermodalité dans la conception finale de ce projet du 21e siècle pour le développement de La Réunion. La commune restera donc particulièrement vigilante quant aux réponses qui seront apportées à ces enjeux de désenclavement et d'équité territoriale, tout en jouant pleinement son rôle lors des différents temps de coordination et de concertation.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** le contenu de la contribution de la commune au dispositif « cahier d'acteur » initié dans le cadre du débat public sur le projet de train régional « Réunion Express »,
- **AUTORISE**, le cas échéant afin de respecter le format de publication imposé par le dispositif, le Maire à apporter les correctifs et ajustements nécessaires à cette contribution et d'en rendre compte au plus proche conseil
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM03-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

RÉGION RÉUNION
www.regionreunion.com

COURRIER ARRIVÉ LE : 10 SEP. 2026
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES - SERVICE COURRIER

Sainte-Clotilde, le 07 SEP. 2026

MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTES
Monsieur Le Maire
230 RUE DE LA REPUBLIQUE
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Maire + DGS

D2026/11647-N

Votre identifiant Région : 5053.2 (A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Cédric MAULAVE
DGA-RD / DID / SERVICE PROSPECTIVES
Mél : cedric.maulave@cr-reunion.fr

N/REF : D2026/11647-N

OBJET : Réunion Express – Débat Public

Monsieur Le Maire,

Le 29 août 2025, la Région et l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité ont signé la Feuille de route des mobilités, marquant une étape majeure pour l'avenir des déplacements à La Réunion. Ce document fixe un cadre d'intervention partagé pour construire progressivement un système global de transports plus efficace, mieux coordonné et adapté aux besoins du territoire. Cette feuille de route est l'aboutissement des États Généraux des Mobilités, conduits tout au long de l'année 2023, qui ont largement associé les Réunionnais à la définition des priorités en matière de mobilité, aux côtés des acteurs publics compétents. Les contributaires ont ainsi très largement placé le train comme investissement majeur à réaliser afin de structurer le système global de mobilité réunionnais.

Depuis le 19 août 2026, le projet de train régional, appelé « Réunion Express », fait l'objet d'un débat public. Celui-ci se déroule sur l'ensemble du territoire de La Réunion jusqu'au 26 novembre 2026. Conformément à la réglementation, ce débat est organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui en a défini les modalités. Des dispositifs adaptés sont ainsi mis en place afin de favoriser l'expression de la parole citoyenne, et également afin de permettre le débat institutionnel.

Je souhaite particulièrement attirer votre attention sur le dispositif dit « cahier d'acteur ». Il permet spécifiquement l'expression de toute personne morale, dont les collectivités, et vous offre ainsi la possibilité de verser une contribution, directement auprès de la CNDP, sous réserve qu'elle soit transmise avant le **26 novembre 2026 à Minuit** à l'adresse suivante : **projet-train-reunionexpress@debat-cndp.fr**.

Les modalités plus précises concernant ce dispositif sont consultables sur le site dédié au débat, accessible par le lien suivant : https://www.debatpublic.fr/projet-train-reunion-express/cahiers-dacteurs-9327

Les équipes de la Région peuvent en outre se mobiliser pour une présentation du projet au sein des instances de votre collectivité, en présence d'un représentant de la CNDP. Madame Davina THONDRAYEN, Chargée de Communication et Concertation du Réunion Express – davina.thondrayen2@cr-reunion.fr - se tient à disposition de vos équipes à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Serge JOSEPH
Date de signature : 03/09/2026
Qualité : DGS

Accusé de réception en préfecture
974-219741021-20261021-DCM03-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

N°xxx I MOIS ANNEE

DÉBAT PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE TRAIN RÉUNION EXPRESS

19.08.2026
26.11.2026

Le point de vue de la Commune de La Plaine des Palmistes

Commune rurale de La Réunion comptant près de 7 000 habitants, La Plaine des Palmistes est une collectivité territoriale engagée dans une dynamique de transformation durable. Au-delà de ses seules compétences obligatoires, elle agit pour la qualité de vie, la transition écologique et la valorisation de son patrimoine. De la souveraineté alimentaire aux mobilités douces, la commune s'engage fermement pour l'avenir des Hauts de La Réunion

Contact : Commune de La Plaine des Palmistes

230 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES
T +262 2 62 51 49 10
Site Internet : www.ville-plainedespalmistes.fr

EN BREF.

La commune de La Plaine des Palmistes s'inscrit dans une vision globale et équilibrée de son développement territorial. Son action municipale repose sur trois piliers stratégiques indissociables pour des besoins de sa population. Elle défend la souveraineté alimentaire, la mobilité et le désenclavement ruraux et la valorisation de son patrimoine éco-touristique.

Sa contribution au projet Réunion Express suggère une parfaite équité de traitement envers les Hauts. Le projet de train régional doit s'articuler avec le développement des navettes et le transport par câble ; ce transport n'est pas qu'un projet connexe au Réunion Express ; il constitue son prolongement indispensable vers les mi- pentes et les Hauts de la Réunion et la condition d'un report modal réellement massif à l'échelle de l'île. De même, la création de parkings relais dimensionnés est une condition stricte et indispensable. Enfin, la tarification devra demeurer accessible pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

En portant cet avis auprès de la CNDP, la municipalité fait le lien direct entre les axes du Réunion Express (aménagement, technique, social, déplacements) et sa stratégie territoriale, réaffirmant sa volonté de défendre l'équité de traitement en faveur des Hauts.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM03-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

FAIRE CONVERGER LES HAUTS ET LE LITTORAL AU SEIN D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT PARTAGÉ

La commune de La Plaine des Palmistes souscrit pleinement à l'ambition de moderniser les transports de l'île et d'en réduire la pollution. Elle sait que les embouteillages pèsent sur la vie des familles et qu'une alternative crédible à la voiture est devenue nécessaire. Or ce projet engage plusieurs générations de Réunionnais, et il ne sera pleinement réussi que s'il profite à l'île entière, autrement dit aux Hauts comme au littoral. C'est pourquoi notre collectivité l'aborde avec fermeté, autour de cinq volets : l'aménagement du territoire et les modes de vie, la technique et l'intermodalité, le social et l'équité territoriale, les déplacements et leurs effets indirects, la concertation et l'appropriation citoyenne. Pour chacun d'eux, elle ne se contente pas d'émettre des réserves : elle avance des demandes précises, fondées sur la réalité quotidienne de ses 7 000 habitants, et elle les présente ici avec la gravité qu'exige un tel sujet.

Aménagement du Territoire et Modes de Vie

Le projet Réunion Express promet de transformer l'île en profondeur. Or une infrastructure de cette ampleur ne se contente pas de transporter des voyageurs : elle redessine l'activité, l'emploi et l'attractivité des territoires qu'elle dessert, et les abords des gares deviendront les nouveaux centres de la vie quotidienne. Ils attireront en effet les commerces, les services et les logements, et déplaceront ainsi le centre de gravité de l'île vers la côte. C'est pourquoi la commune refuse un développement pensé uniquement pour le littoral. Si les Hauts restent à l'écart, leurs villages risquent de se réduire à des dortoirs vidés de leur vie économique, alors que la préservation de nos modes de vie ruraux exige que nous gardions la maîtrise de nos terrains. Un aménagement digne de ce nom ne peut donc pas se borner à relier les villes de la côte entre elles : il doit irriguer l'ensemble du territoire et y maintenir l'emploi, les commerces et les services.

Dans ce cadre, la commune affirme la stricte nécessité de parkings relais dédiés à chaque gare. Ils doivent être réservés aux usagers du train, systématiques, sécurisés, assez vastes et gratuits. La raison est simple : à La Plaine des Palmistes, la voiture demeure le premier moyen de déplacement quotidien des 7 000 habitants, et rien ne peut aujourd'hui la remplacer pour rejoindre une gare du littoral. Une famille des Hauts dont l'un des membres travaille sur la côte n'a le plus souvent d'autre choix que sa voiture pour atteindre le train. Faute d'une place garantie à l'arrivée, l'habitant renoncera au train et poursuivra en voiture jusqu'en ville, de sorte que les centres littoraux subiront la saturation que le projet prétend éviter. Ces parkings devront en outre se situer au plus près des quais, être éclairés et surveillés, et pouvoir s'agrandir si la fréquentation dépasse les prévisions. L'aménagement doit donc rester solidaire, équilibré et respectueux des Hauts.

Technique et Intermodalité

Une ligne de train n'a de valeur que si chacun peut la rejoindre aisément. La commune émet donc de sérieuses réserves sur les correspondances actuellement envisagées, car un train isolé, sans accès performants, perd l'essentiel de son utilité : le meilleur des trains reste vide lorsque l'on ne peut pas l'atteindre sans effort. Elle exige une intermodalité parfaite, autrement dit la possibilité de passer sans attente ni complication d'un bus au train, ou du câble au train. Par conséquent, les horaires des bus de nos Hauts devront être calés avec précision sur ceux des trains, faute de quoi les usagers perdront leur temps, puis leur confiance. Cette cohérence d'ensemble, la commune la demande dès la conception du projet, et non en correction après sa mise en service.

Cette exigence vaut tout autant pour le transport par câble : ses futures stations devront être reliées sans détour aux gares du train. Il faut aussi des quais de bus modernes et abrités, une information en temps réel dans chaque abribus et des pistes cyclables sûres jusqu'à chaque gare. En outre, un seul billet doit permettre de payer l'ensemble du trajet, du village jusqu'à la destination finale. Les personnes âgées, les familles avec de jeunes enfants et les personnes à mobilité réduite sont les premières concernées, car chaque marche, chaque attente sous la pluie et chaque changement mal pensé constitue pour elles un obstacle réel. Un changement trop long ou trop compliqué décourageait en effet les habitants des Hauts, et c'est la réussite même du projet qui serait alors compromise. Des études approfondies sur ces liaisons doivent donc précéder toute décision définitive.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM03-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Social et Équité Territoriale

Ce grand projet veut multiplier les déplacements à l'échelle de l'île, et la commune s'en réjouit. Toutefois, il risque d'aggraver la fracture entre le littoral et l'intérieur. Pour les familles des Hauts, la descente vers la côte est déjà le principal obstacle pour atteindre l'emploi, les soins et les services. Les jeunes en quête de formation, les malades qui rejoignent un centre de soins, les salariés qui commencent avant l'aube : tous dépendent d'un trajet de descente que le train ne supprime pas. Sans un service performant pour les conduire jusqu'aux gares, l'enclavement de nos habitants ne ferait que s'alourdir.

Au nom de l'équité entre les territoires, la commune demande donc officiellement un investissement important et proportionné pour les villes et villages des Hauts, ainsi que le développement parallèle et progressif du transport par câble. Elle y voit bien plus qu'un simple complément au réseau ferré : le prolongement direct de Réunion Express vers l'intérieur de l'île. Cette technique franchit sans peine les pentes, à un coût bien moindre que celui d'une voie ferrée, et offre une liaison directe, propre et régulière, que les embouteillages n'atteignent pas. Elle permettrait ainsi aux habitants des Hauts de rejoindre le train sans prendre leur voiture jusqu'aux gares du littoral, et soulagerait d'autant les parkings relais, sans pour autant les remplacer. Faute d'une telle desserte, les voitures se concentreraient autour des seules gares du littoral, au détriment des bénéfices attendus. La commune demande donc que le câble soit étudié dès maintenant comme un maillon à part entière du réseau, et non renvoyé à des jours meilleurs.

Enfin, puisque cet investissement majeur est financé par la collectivité, il doit profiter à chaque citoyen, jeunes comme seniors, et en priorité aux plus fragiles, faute de quoi ceux qui disposent du moins de moyens supporteraient le plus de contraintes. Le droit de se déplacer ne s'arrête pas aux portes des Hauts : la commune refuse donc fermement une île à deux vitesses.

Déplacements et Impacts Indirects

La mise en service du train bouleversera les habitudes de tous les Réunionnais, car les voitures changeront de trajet et se concentreront vers les gares. Il est donc indispensable de mesurer avec précision l'effet sur les routes existantes. La route nationale 3 traverse aujourd'hui toute notre commune, et l'accès aux gares du littoral modifiera fortement la circulation sur cet axe. Les heures de pointe, lorsque les voitures des habitants des Hauts convergeront au même moment vers les parkings des gares, méritent une attention particulière. En conséquence, la commune exige de connaître à l'avance ces nouveaux flux de voitures, afin d'éviter l'engorgement et de protéger la sécurité des riverains.

Le pouvoir d'achat doit enfin entrer pleinement dans la réflexion, car le coût complet du déplacement pèse lourd sur les familles. Les ménages des Hauts consacrent déjà une part très importante de leur budget au carburant. Si le trajet jusqu'à la gare s'ajoute au prix du billet, la facture deviendra insupportable, et le train, au lieu de servir tous les habitants, ne profitera qu'à ceux qui vivent près de la côte. Pour un foyer qui compte deux actifs, la dépense mensuelle peut devenir un véritable poids, et il serait injuste que le coût du déplacement efface le gain de temps et de confort promis par le train. C'est pourquoi la commune réclame une tarification solidaire, qui tienne compte de l'éloignement, ainsi que des parkings gratuits. Elle demande aussi que le prix du trajet soit connu et débattu avant la décision, et non découvert après coup. La baisse de la pollution est un progrès réel, mais elle ne doit pas se payer sur le portefeuille des habitants. Une analyse des coûts complets devra donc établir un bilan financier positif pour tous.

Concertation et Appropriation Citoyenne

Un projet de cette ampleur engage l'île pour plusieurs générations. La concertation ne saurait donc se limiter au cadre du débat public officiel, d'autant que les réunions organisées sur le littoral restent difficiles d'accès pour beaucoup d'habitants des Hauts. La commune demande par conséquent des ateliers participatifs décentralisés, au cœur des quartiers, et se tient prête à y apporter son concours. Elle propose de s'appuyer sur les associations, les écoles et les conseils de quartier, qui connaissent mieux que quiconque les besoins des habitants. Elle souhaite aussi des expositions itinérantes dans chaque commune, afin que chacun comprenne clairement les choix et puisse dire ses attentes sur la qualité de la desserte.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM03-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

La transparence sur les décisions d'aménagement est la condition de la confiance, et la prise en compte des contributions rurales conditionne le succès du projet. Cette exigence vaut aussi pour les études : leurs résultats, y compris lorsqu'ils dérangent, doivent être publics et compréhensibles par tous. La commune souhaite en outre que les avis des habitants soient restitués, pour que chacun voie ce qu'il est advenu de sa parole. Le dialogue doit donc se poursuivre sans interruption pendant toute la conception, car l'adhésion de tous les Réunionnais décidera de la fréquentation du futur train. Au titre de ses compétences, le conseil municipal demeurera le garant des intérêts des habitants de La Plaine des Palmistes et de ceux de l'ensemble des Hauts de La Réunion.

CONCLUSION

La commune de La Plaine des Palmistes accueille très favorablement l'intention du projet Réunion Express, mais n'y adhère qu'à cinq conditions, qui forment un tout indissociable. La première est l'équité : le projet ne saurait se limiter au littoral et laisser les Hauts à l'écart. La deuxième tient aux parkings relais, dédiés aux usagers du train et à tarif adapté, que la commune réclame à chaque gare. La troisième est une intermodalité parfaite, qui articule le train avec les bus et, à terme, avec le transport par câble. La quatrième concerne le pouvoir d'achat des habitants les plus éloignés, qu'aucune dépense nouvelle ne devra fragiliser. La cinquième, enfin, appelle une concertation qui se poursuive au cœur des quartiers. Aucune de ces conditions ne se suffit à elle seule, car chacune soutient les autres.

Pour toutes ces raisons, la municipalité restera vigilante et prendra toute sa place dans les travaux à venir. L'équité entre le littoral et les Hauts n'est pas une faveur qui est demandée : c'est la condition même d'un projet accepté, utile et durable pour tous les Réunionnais. La commune défendra sans relâche cette équité territoriale pour l'avenir de ses 7 000 habitants et de l'ensemble des Hauts de La Réunion.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM03-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026